



Réunion du 21 Octobre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 10

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, OLIVIER FRACHET, TIMOTHEE JOHNSON

ABSENT EXCUSE : KILIAN AUTIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N. 53999920 du 18/10/2025 à 15h entre GJ US DE LA GORRE et LIMOGES LAFARGE JS (poule D)**

Suite au mail du club GJ US DE LA GORRE déclarant forfait pour ce match,

La commission enregistre le résultat suivant : **GJ US DE LA GORRE : -1 point 0 but – LIMOGES LAFARGE FOOT : 3 points 3 buts.**

Le club GJ US DE LA GORRE sera débité d'un montant de 55 € au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

Coupe U17

- **Match N.54961918 du 25/10/2025 à 15h entre RILHAC-RANCON CA 1 et ISLE J.A.**

Prévu initialement le 25/10/2025 à 15h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, se jouera le même jour, à la même heure au **STADE DE CASSEPIERRE à RILHAC-RANCON.**

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale.

La date vous sera communiquée prochainement.

Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18 - U15 et U17

PROCHAINE REUNION

- Le mardi 28 Octobre 2025 à 18h30

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur toute autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance

Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance

Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président